

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Eglise-Tradition-Magistère

Mgr Brunero Gherardini , le vendredi 17 février 2012

Le vicaire général de l'Opus Dei, Mgr Fernando Ocáriz, a signé un long article dans L'Osservatore Romano, le 1er décembre 2011, dans lequel il a développé les raisons d'une adhésion inconditionnelle à Vatican II. Sachant que le prélat a fait partie de la commission chargée de s'entretenir avec les représentants de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, il est possible de considérer que ses propos entrent dans le jeu subtil de ces négociations. Mais de même que celles-ci, par les retombées ad extra qu'elles entraînent, revêtent une signification qui n'échappe à personne de par le vaste monde, de même cet article très positiviste a-t-il une importante signification pour la vie de l'Eglise dans son ensemble. Et cela non seulement parce qu'il paraît en pleine page dans le quotidien du Vatican, mais parce qu'il reflète la position du bloc conservateur qui tente de maintenir envers et contre tout l'interdit sur toute mise en discussion de certaines orientations dont le principe a été élaboré pendant les années 1962-65. Cette position consiste invariablement à mettre en pratique sur un même pied d'égalité les éléments dogmatiques cités en divers endroits des textes conciliaires, et tout le reste, au motif que ce reste émane d'une assemblée conciliaire, et donc du Magistère. Pour la forme, il est concédé une légère distinction entre l'adhésion de foi requise pour les énoncés de la première espèce, et l'adhésion religieuse aux seconds. F. Ocáriz n'hésite pas à écrire qu'« il s'agit d'un assentiment "religieux", qui n'est donc pas fondé sur des motivations purement rationnelles. Cette adhésion ne se présente pas comme un acte de foi, mais plutôt d'obéissance ; elle n'est pas simplement disciplinaire, mais enracinée dans la confiance en l'assistance divine au Magistère, et donc "dans la logique et sous la mouvance de l'obéissance de la foi" (Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instruction Donum veritatis, 24.V.1990, n° 23). Cette obéissance au Magistère de l'Eglise ne constitue pas une limite imposée à la liberté, mais elle est, au contraire, source de liberté. Les paroles du Christ "qui vous écoute m'écoute" (Lc 10, 16) sont également adressées aux successeurs des Apôtres ; écouter le Christ signifie recevoir en soi la vérité qui libère (cf. Jn 8, 32). » Ces affirmations et celles qui l'accompagnaient, traditionnelles jusqu'au point limite, ont suscité une mise au point de Mgr Brunero Gherardini, qui nous a très aimablement donné son accord pour la publier[01].

* * *

La grande célébration cinquantenaire a commencé. On n'en est pas encore au tam-tam, mais on le perçoit dans l'air. Le cinquantenaire de Vatican II donnera libre cours à ce que l'on pourra inventer de plus grandiloquent en matière de jugements élogieux. De la sobriété qui avait été demandée comme moment de réflexion et d'analyse pour une évaluation critique et plus approfondie de l'événement conciliaire, on ne voit même pas l'ombre. Déjà on procède en roue libre en disant et

en répétant ce que l'on dit et répète depuis cinquante ans : Vatican II est le point culminant de la Tradition, voire même sa synthèse. Des congrès internationaux sur le plus grand et le plus significatif parmi tous les Conciles oecuméniques sont déjà programmés ; d'autres, de plus ou moins grande portée, le seront chemin faisant, et sur le sujet, les publications augmentent de jour en jour. L'Osservatore Romano, bien sûr, n'est pas en reste et insiste surtout sur l'adhésion due au Magistère (2/12/2011, p. 6) : Vatican II est un acte du Magistère, donc... La raison avancée est que tout acte du Magistère est à recevoir comme venant des Pasteurs qui, en raison de la succession apostolique, parlent avec le charisme de vérité (D.V.), avec l'autorité du Christ (L.G. 25), à la lumière de l'Esprit Saint (ibid.).

Mis à part le fait de prouver le Magistère de Vatican II par Vatican II, ce qui autrefois s'appelait *petitio principii*, il semble évident qu'une telle façon de procéder part de la prémisse d'un Magistère considéré comme absolu, sujet indépendant de tout et de tous, sauf de la succession apostolique et de l'assistance du Saint Esprit. Or, si la succession apostolique est garantie par le critère de la légitimité de l'ordination sacrée, il apparaît en revanche plus difficile d'établir un critère qui garantisse aussi clairement l'intervention du Saint Esprit dans les termes évoqués.

Une chose, entre autres, est hors de discussion : rien au monde, réceptacle des choses créées, n'a le don de l'absolu. Tout est en mouvement, dans un circuit d'interdépendances réciproques, et donc tout est dépendant ; tout a eu un commencement, tout aura une fin : « *Mutantur enim – disait le grand Augustin – ergo creata sunt* ». L'Eglise ne fait pas exception ; sa Tradition et son Magistère non plus. Certes elles sont des réalités sublimes, situées au sommet de l'échelle de toutes les valeurs qui appartiennent à l'ordre créé, douées de qualités qui donnent le vertige ; mais elles resteront toujours des « réalités pénultièmes ». L'eschaton, la réalité ultime, c'est Dieu et Lui seul. On recourt souvent à un langage qui bouleverse ce donné de fait, et on accorde à ces sublimes réalités une portée et une signification au-delà de leurs confins : on les absolutise. La conséquence est qu'on les exproprie de leur statut ontique, on en fait un présupposé irréel, ce qui leur fait perdre leurs grandeurs de « réalité pénultième ». Immergée dans le mouvement trinitaire qui est à l'origine de sa structure, l'Eglise est et opère dans le temps comme sacrement de salut. Le théandrisme, qui en fait une continuation mystérique du Christ, ne se discute pas ; ses propriétés constitutives (unité, sainteté, catholicité et apostolicité) non plus, ni même sa structure et son service ; mais tout cela reste à l'intérieur d'une réalité de ce monde qui, en tant que telle, a la charge d'être le médiateur sacramentel de la présence divine. Restant une réalité de ce monde, elle exclut par définition l'absolu.

Et cela à tel point qu'elle s'identifie dans sa Tradition, de laquelle elle puise la continuité avec elle-même, à laquelle elle doit son souffle vital, et par laquelle elle est assurée que son « hier » devient toujours son « aujourd'hui » pour préparer son « demain ». La Tradition donc lui donne le mouvement intérieur qui la pousse vers le futur, en sauvegardant son présent et son passé. Mais la Tradition elle-même n'est pas un absolu : elle a commencé avec l'Eglise, elle finira avec elle. Seul Dieu demeure. L'Eglise exerce un véritable contrôle sur la Tradition : un discernement qui distingue l'authentique du non authentique. Elle le fait avec un instrument, auquel « le charisme de vérité » ne fait pas défaut, pourvu qu'il ne se laisse pas prendre la main par la tentation de l'absolu. Cet instrument c'est le Magistère, dont sont titulaires le Pape, en tant que successeur du premier Pape (l'apôtre saint Pierre) sur la chaire romaine ; et les évêques en tant que successeurs des Douze dans le ministère ou service de l'Eglise, partout où ils en sont l'expression locale. Rappeler les distinctions du Magistère – solennel, s'il est du Concile oecuménique ou du Pape, quand l'un ou l'autre définit des vérités de foi ou de morale ; ordinaire, s'il est du Pape dans son activité spécifique, ou des évêques dans leur ensemble et en communion avec le Pape – est chose superflue ; bien plus important est de préciser dans quelles limites « le charisme de la vérité » est garanti au Magistère.

Il faut dire avant tout que le Magistère n'est pas une super-église qui imposerait ses jugements et ses comportements à l'Eglise elle-même, ni une caste privilégiée au-dessus du peuple de Dieu, une sorte de pouvoir fort auquel on aurait le devoir d'obéir et un point c'est tout. C'est un service, une diakonìa, mais c'est aussi une charge à accomplir, un munus, le munus docendi, qui ne peut ni ne doit prendre le pas sur l'Eglise, de laquelle il naît et pour laquelle il oeuvre. Du point de vue subjectif, il coïncide avec l'Eglise enseignante (le Pape et les évêques qui lui sont unis), en tant que celle-ci propose officiellement la Foi. Du point de vue opératif, il est l'instrument par lequel cette fonction est accomplie. Trop souvent cependant, on fait de l'instrument une valeur en soi, indépendante, et on fait appel à lui pour trancher toute discussion dès sa naissance, comme s'il était au-dessus de l'Eglise et comme s'il n'y avait pas devant lui le poids énorme de la Tradition à accueillir interpréter et retransmettre dans son intégrité et sa fidélité. C'est précisément là qu'apparaissent avec évidence les limites qui le sauvegardent de l'éléphantiasis et de la tentation absolutiste. Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur la première de ces limites, la succession apostolique. Il ne devrait être difficile pour personne d'en

démontrer au cas par cas la légitimité, et donc la succession dans la possession du charisme propre aux Apôtres qui en découle. Il faut par contre dire quelques mots sur la deuxième, c'est-à-dire sur l'assistance du Saint-Esprit. Le procédé expéditif aujourd'hui établi est plus ou moins le suivant : le Christ a promis aux Apôtres, et donc à leurs successeurs, c'est-à-dire à l'Eglise enseignante, l'envoi du Saint Esprit et son assistance pour un exercice du munus docendi dans la vérité ; l'erreur serait ainsi évitée dès le départ. Certes le Christ a fait une telle promesse, mais il a aussi indiqué les conditions de son accomplissement. Or ce qui se passe, c'est que dans cette manière de se réclamer de la promesse on entrevoit une grave adultération de celle-ci : ou on ne rapporte pas les paroles du Christ, ou dans le cas où elles seraient citées on ne leur donne pas la signification qu'elles ont. Voyons de quoi il s'agit.

La promesse est relatée surtout par deux textes du quatrième évangéliste : Jn 14, 16-26 et 16, 13-14. Déjà dans le premier, l'une des limites que nous avons mentionnées ressort avec une extrême clarté : Jésus en effet ne s'arrête pas à la promesse de « L'Esprit de la vérité » – que l'on remarque cet italique, dû à l'article « spécifique » têt, que plus haut et plus bas on continue à traduire « de », comme si la vérité était un attribut optionnel du Saint-Esprit, alors que c'est Lui qui la personnifie –, mais Il en annonce la fonction : ramener à la mémoire tout ce que Lui, Jésus, avait enseigné avant. Il s'agit donc d'une assistance conservative de la vérité révélée, et non pas d'une intégration en elle de vérités autres ou différentes de celles qui furent révélées, ni de vérités présumées telles.

Le second des deux textes de S. Jean, en confirmant le premier, descend à des précisions ultérieures : l'Esprit-Saint en effet, « vous conduira à la vérité toute entière » ; même aux vérités dont Jésus ne parle pas en ce moment, parce qu'elles sont encore hors de portée des siens (16,12). En faisant cela, l'Esprit « ne parlera pas de lui-même, mais il redira tout ce qu'il a entendu [...] il reprendra ce qui vient de moi et il vous le communiquera ». Il n'y aura donc pas d'autres révélations. L'unique Révélation se clôt avec ceux auxquels Jésus est en train de parler à ce moment-là. Ses paroles se présentent avec une signification univoque, qui regarde l'enseignement imparté par lui et seulement cet enseignement. Ce langage n'est ni crypté ni chiffré, mais limpide comme le soleil. On pourrait soulever une objection sur la perspective d'apparente nouveauté en relation à ce dont Jésus ne parle pas maintenant, et qui sera annoncé par l'Esprit-Saint, mais la délimitation de son assistance à une action de guide vers la possession de toute la vérité révélée par le Christ exclut toute nouveauté substantielle. Si des nouveautés doivent émerger, il s'agira de significations nouvelles et non de vérités nouvelles ; d'où le très juste « eodem sensu eademque sententia » de St Vincent de Lérins. Bref, la prétention d'accrocher à l'assistance du Saint-Esprit n'importe quel bruit, je veux dire n'importe quelle nouveauté, et spécialement celles qui veulent

redimensionner l'Église aux mesures de la culture dominante et de la soi-disant dignité de la personne humaine, non seulement une telle prétention est un bouleversement structurel de l'Église elle-même, mais elle est aussi un formidable rejet des textes indiqués plus haut.

Et ce n'est pas tout. La limite de l'intervention magistérielle est aussi dans sa formulation technique même. Pour qu'elle soit vraiment magistérielle, en un sens définitoire ou non, il faut que l'intervention recoure à un formulaire désormais consacré, duquel émerge sans aucune incertitude la volonté de parler en tant que « Pasteur et Docteur de tous les chrétiens en matière de Foi et de Morale, en vertu de son Autorité apostolique » si celui qui parle est le Pape ; ou qu'émerge avec pareille certitude, de la part d'un Concile oecuménique par exemple, à travers les formules habituelles de l'assertion dogmatique, la volonté des Pères conciliaires de lier la Foi chrétienne avec la Révélation divine et sa transmission ininterrompue. En absence de telles prémisses, on ne pourra parler de Magistère qu'au sens large : chaque parole du Pape, écrite ou prononcée, n'est pas forcément du Magistère ; et il faut en dire autant des conciles oecuméniques, parmi lesquels un bon nombre ne parlèrent pas du dogme, ou n'en parlèrent pas exclusivement ; parfois même certains greffèrent le dogme dans un contexte de diatribes internes et de litiges personnels ou de partis, et une prétention magistérielle à l'intérieur d'un pareil contexte serait absurde. Encore à présent un Concile d'indiscutable importance dogmatico-christologique comme le fut celui de Chalcédoine, qui a dépensé la plupart de son temps dans une honteuse lutte de personnalisme [sic], de préséances, de dépositions et de réhabilitations, suscite une impression nettement négative ; ce n'est pas en cela que Chalcédoine est un dogme. De même que la parole du Pape n'en est pas un, quand il déclare de manière privée que « Paul n'entendait pas l'Église comme institution, comme organisation, mais comme organisme vivant, dans lequel tous opèrent l'un pour l'autre et l'un avec l'autre, en étant tous unis à partir du Christ » ; c'est exactement le contraire qui est vrai, et l'on sait que la première forme institutionnelle, justement pour favoriser l'organisme vivant, a été structurée par Paul de façon pyramidale ; l'apôtre au sommet, et après les *episcopoi-presbuteroi*, les *higoumenoi*, les *proistamenoï*, les *nouthetountes*, les *diakonoi* : il s'agit de distinctions de charges et d'offices non encore exactement définis, mais elles sont déjà les distinctions d'un organisme institutionnalisé. Même en ce cas, que cela soit bien clair, l'attitude du chrétien est celle du respect et, au moins en ligne de principe, de l'adhésion. Mais si la conscience d'un croyant ne peut pas donner son adhésion à l'affirmation exposée ci-dessus, cela ne comporte pas une rébellion contre le Pape ou une négation de son Magistère : cela signifie seulement que cette affirmation n'est pas du Magistère.

En conclusion revenons maintenant à Vatican II pour nous prononcer si possible de manière définitive sur son appartenance ou non à la Tradition et sur sa qualité magistérielle. Sur cette dernière la question ne se pose pas, et ces *laudatores* qui ne se fatiguent jamais depuis cinquante ans de soutenir l'identité magistérielle de Vatican II perdent leur temps et font perdre le leur aux autres : personne ne le nie. Cependant vu leurs exubérances acritiques, un problème se pose quant à la qualité : de quel Magistère s'agit-il ? L'article de *L'Osservatore Romano* que j'ai cité plus haut parle de Magistère doctrinal : et qui l'a jamais nié ? Même une affirmation purement pastorale peut être doctrinale, dans le sens où elle appartient à une doctrine donnée. Mais celui qui dirait doctrinale dans le sens de dogmatique, se tromperait : aucun dogme n'est à l'actif de Vatican II, lequel s'il a une valeur dogmatique, ne l'a que par mode de reflet, là où il se réfère à des dogmes précédemment définis. Bref le magistère de Vatican II, comme on le dit et le redit à tous ceux qui ont des oreilles pour entendre, est un Magistère solennel et suprême. Plus problématique est sa continuité avec la Tradition : non qu'il ne l'ait pas affirmée ; mais parce que, surtout dans les points clés où il était nécessaire qu'une telle continuité fût évidente, cette assertion est restée sans démonstration.

Le vendredi 17 février 2012 à 22:18 . Classé dans [Numéro 114](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.